

Received 14/08/2024

SAINT MICHEL DE VAX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024 ET INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Julien Tessereau, excusé et qui a donné pouvoir à Hélène Jaussaud.

1) **Avis de la commune de Saint-Michel sur le projet de PLUi arrêté en conseil communautaire au mois de mai dernier.** C'est Julien Tessereau qui a suivi l'élaboration du règlement du PLUi au fil des mois, il n'y a pas repéré de problème particulier. Saint-Michel-de-Vax ne fait pas partie des communes qui ont revendiqué plus de surfaces constructibles, ou de changements de destination, par rapport à ce que permettait le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Tarn. Matthieu rappelle que toute inquiétude ou mécontentement pourra être exprimé par les habitants lors du passage du commissaire-enquêteur, lors de l'enquête publique à l'automne – dernière étape du processus menant à l'adoption du PLUi. Rappelons aussi que plusieurs documents de synthèse sont consultables en mairie, dont le règlement graphique (une carte « zonage » de Saint-Michel) qui est affiché. Le conseil vote un avis favorable à l'arrêt du PLUi, à l'unanimité.

2) **Avis de la commune de Saint-Michel sur la modification des statuts de la 4C votée en conseil communautaire le 18 juin dernier.** Les modifications adoptées par le conseil communautaire font suite aux entrées de six nouvelles communes en 2022 et 2023, et aux modifications du code des collectivités territoriales entraînées par la loi Notre votée au Parlement en 2016. Ce sont :

- la liste des communes membres de la 4C, bien sûr.
- la mise à jour des voies d'intérêt intercommunal.
- la mise à jour des sentiers de randonnée d'intérêt intercommunal.
- le retrait du stade de Vaour des installations sportives considérées comme d'intérêt intercommunal (et donc, en général, entretenues par la 4C).
- l'adhésion de plusieurs communes au syndicat mixte de rivière EPAGE Aveyron Aval.

Le conseil vote un avis favorable à cette modification des statuts, à l'unanimité.

3) **Demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour-Garonne et au département du Tarn.** Dans le cadre des travaux d'aménagement / sécurisation du centre du village (si nous pouvons un jour les commencer...), il faudra prévoir une réfection du réseau d'eau, qui est ancien et abîmé en plusieurs endroits. C'est à notre commune, en tant que propriétaire de son réseau d'eau, de faire une demande de subvention. Nous voulons faire cette demande maintenant, pour ne pas être bloqués (ou ralentis) au moment où nous aur(i)ons la possibilité de commencer le chantier d'aménagement. Le conseil vote à l'unanimité en faveur de cette demande.

4) **Demande de subvention au département pour l'extension du réseau d'eau jusqu'à la « grange d'Alexandra ».** Emma a transmis au vendeur, aux acheteuses et à leur notaire les conclusions du dernier conseil municipal et de la réunion de la commission d'urbanisme du village : c'est le propriétaire actuel (vendeur) qui doit faire la demande de CU et, donc, les démarches de

RENCONTRER L'EQUIPE MUNICIPALE

Tous les mardis, de 10h à 12h30, à la mairie, lors des conseils municipaux
et lors des assemblées municipales.